

Vendredi 7 décembre 2018

Réunion de la commission de suivi de site pour les entreprises Fibre Excellence et SEDE Environnement - Tarascon

Le sous-préfet d'Arles a présidé, le 28 novembre 2018, la quatrième réunion de la commission de suivi de site (CSS) depuis le 30 juin 2017.

Une quarantaine de personnes participait à cette réunion organisée dans la salle du Panoramique de Tarascon en présence des associations de riverains et de protection de l'environnement, des collectivités concernées et d'experts parmi lesquels l'Agence de l'eau, Santé publique France, agence nationale de santé publique et l'association Atmosud, observatoire régional indépendant agréé pour la surveillance de la qualité de l'air. Les services de l'Etat étaient représentés par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et l'agence régionale de santé (ARS PACA).

Pour **l'entreprise SEDE environnement**, les travaux réalisés et la situation administrative du site ont été exposés. Conformément à l'arrêté de mise en demeure signé par le préfet, le 24 juillet 2017, l'exploitant a déposé, le 8 mars 2018, une demande d'autorisation environnementale portant sur la régularisation des activités de transit et broyage de déchets verts et de déconditionnement de déchets non dangereux (biodéchets) et sur l'extension de sa capacité. Cette demande est en cours d'instruction. S'agissant des nuisances, une étude sera lancée par l'entreprise pour en identifier les sources et déterminer les moyens pertinents de les traiter.

Pour **l'entreprise Fibre Excellence**, les travaux réalisés pour la mise en conformité des installations de combustion ainsi que l'ensemble des mesures et données disponibles sur le fonctionnement des équipements, sur les rejets atmosphériques, de même que les plans d'actions pour la réduction des nuisances, ont été présentés.

Il en résulte à ce jour que :

- l'entreprise répond aux normes européennes, sur les émissions de poussière, pour le fonctionnement de la chaudière à liqueur noire et de la chaudière à écorces.
- s'agissant du four à chaux, un nouvel électrofiltre est en cours d'acquisition. Toutefois, les travaux portant sur le scrubber et l'installation d'un laveur de fumées additionnel ont d'ores et déjà permis d'améliorer considérablement la situation en réduisant les émissions de poussière. Les résultats sont conformes depuis le 13 septembre dernier.

Les premières conclusions de la tierce expertise de l'évaluation des risques sanitaires couplée à une interprétation des milieux, que réalise l'INERIS, organisme indépendant choisi en accord avec la DREAL et l'ARS, ont été présentées. Selon Kalies, organisme indépendant choisi en accord avec la DREAL, « le fonctionnement de Fibre Excellence peut être qualifié d'acceptable en termes d'impacts sanitaires ».

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

Concernant le **bruit**, les travaux de construction d'un écran acoustique destiné à atténuer les émissions issues des tambours écorceurs ont été réalisés. Un plan d'actions complémentaires doit être mis en place pour obtenir des résultats encore plus significatifs.

Pour les **odeurs**, sur les 30 sources identifiées, un plan d'actions a déjà été initié et doit être arrêté.

Enfin, les normes actuelles sont respectées pour les **rejets au Rhône**. Toutefois, l'entreprise travaille à l'optimisation des réseaux d'eaux pour en réduire la consommation et le débit rejeté.

Le problème de la coloration des rejets, perceptible lorsque le niveau du Rhône est bas, est dû à un composé naturel du bois, la lignine, pour laquelle des solutions d'atténuation sont étudiées.

L'ARS, Santé publique France et Atmosud ont présenté les premiers résultats du suivi sanitaire et environnemental mis en place depuis plusieurs mois. Les mesures environnementales effectuées en continu par Atmosud sur le site de l'école du Petit Castelet sont restées en dessous des valeurs réglementaires et des valeurs toxicologiques de référence (VTR) aiguës et chroniques.

Il a cependant été constaté une nette augmentation des plaintes, corrélées à une augmentation des mesures environnementales sur le site de l'école, lors de la remise en route de l'usine, de début août à fin septembre. La situation s'est nettement améliorée depuis le mois d'octobre. Cette tendance doit néanmoins être confirmée par la poursuite du suivi sanitaire et environnemental en lien et en collaboration avec l'industriel.

L'objectif de l'État est de veiller au respect des arrêtés préfectoraux, notamment à l'occasion des inspections régulières de la DREAL, d'alerter sur la survenue d'un événement sanitaire inhabituel pouvant être attribué aux émissions de l'usine et de contribuer à la description de l'impact sanitaire à court terme des émissions.

Une prochaine réunion de la commission est prévue au cours de l'année 2019.